



Réparations à faire dans mon appartement

Par **nanie369**, le **03/03/2010** à **10:48**

Bonjour,rnrnJe suis locataire d'un appartement qui est en assez bon état, si ce n'est une fuite dans le séjour qui goutte à chaque fois qu'il pleut (j'habite sous les toits)rnrnJ'ai contacté mon agence la 1ere fois, qui devaient missionner un réparateur qui devait me contacter.rn3 semaines plus tard, toujours rien: il a plu donc j'ai retéléphoné. On m'a assuré cette 2e fois qu'on ferait le nécessaire.rnEt aujourd'hui (2semaine plus tard) il pleut à nouveau, et ça fuit toujours.rnrnQuels recours ai-je? J'ai fait des photos, et comptais envoyer une lettre en recommandé expliquant ma situation, et leur demandant d'y remédier. Quels sont mes droits s'ils ne font toujours rien?rnrnMerci par avance

Par **fif64**, le **04/03/2010** à **17:20**

Envoyer un recommandé est une très bonne option.rnSi les choses ne bougent pas, vous allez voir le juge des référés près du tribunal d'Instance de votre domicile, en lui demandant l'autorisation de consigner vos loyers. C'est à dire que vous continuerez à payer vos loyers, non plus directement à l'agence ou à votre bailleur, mais sur un compte spécifique auquel personne n'aura accès tant qu'un huissier n'aura pas constaté que le désordre était réparé.rnGénéralement, quand le bailleur ne touche plus ses sous, ça va beaucoup plus vite.